



SNEP SA
Société Anonyme au capital de 240.000.000,00
Siège Social : 233, Boulevard Mohamed V – Casablanca
RC N° 89823 – Casablanca

Avis de convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société SNEP, société anonyme au capital de 240.000.000,00 dirhams sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement qui aura lieu le 28 Mars 2008 à 10 heures, au siège social de la SNEP, sis à Casablanca, 233 Boulevard Mohamed V, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Autorisation et fixation des modalités de rachat par la société de ses propres actions en Bourse pour réguler les cours ;
- Pouvoirs à conférer à l'effet d'accomplir toutes formalités.

L'Assemblée générale se compose des actionnaires possédant au moins dix actions.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au Siège Social de la SNEP ou faire adresser par un intermédiaire habilité, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres.

Les titulaires d'actions nominatives, préalablement inscrites en compte, au moins cinq jours avant la réunion, seront admis sur simple justification de leur identité.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION

Première résolution :

« L'Assemblée Générale, agissant aux termes de l'article 281 de la loi n°17-95, relative aux sociétés anonymes et après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information, et en vue de régulariser la valeur des cours de la Bourse, autorise expressément le programme de rachat par SNEP de ses propres actions en bourse des valeurs arrêté par le conseil d'administration.

Les caractéristiques du programme de rachat sont fixées, sous réserve de l'obtention du visa du CDVM ainsi qu'il suit :

- **Nombre maximum d'actions à acquérir** : 120 000 actions, soit 5% du capital ;
- **Prix maximum d'achat et de vente** : MAD 1 850 par action ;
- **Prix minimum d'achat et de vente** : MAD 1 350 par action ;
- **Durée du programme** : 18 mois à compter du 31 Mars 2008 ;
- **Mode de financement du programme** : par la trésorerie disponible et concours bancaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs sans exception ni réserve au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'il jugera opportunes ».

Deuxième résolution :

« L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et administratives partout où besoin sera. ».

Le Conseil d'Administration

